








ACTIONS ÉDUCATIVES NATIONALES n°3

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Nature	Dates
<p>Festival Ecole en chœur</p> <p>Ce Festival a pour objectifs de valoriser les projets chorals réalisés par les professeurs avec leurs élèves dans les écoles, les collèges et les lycées et à encourager la création de chorales scolaires. Il s'agit d'organiser des événements musicaux au plan local et d'effectuer des enregistrements vidéos à partir des répétitions et/ou des concerts réalisés, puis de les mettre en ligne sur l'espace numérique national dédié à l'opération. Ces valorisations ont lieu du mois d'avril au mois de juin 2019.</p> <p>Page dédiée : http://eduscol.education.fr/cid86055/festival-ecole-en-choeur.html</p> <p>Pour toute information complémentaire : delphine.laroche@education.gouv.fr</p> 	<p>Valorisation du mois d'avril au mois de juin 2019</p>
<p>Journées du 1 % artistique, de l'école à l'enseignement supérieur</p> <p>Entre le 30 mars et le 5 avril 2019 (nouveau calendrier), les écoles et les établissements scolaires sont invités à organiser des actions éducatives visant à valoriser la ou les œuvres d'art relevant du "1 % artistique", installées dans leurs locaux. Pour construire ces projets, les équipes éducatives peuvent s'appuyer sur le guide pratique de l'opération. Les porteurs de projets inscrivent directement leur école ou leur établissement ainsi que le programme proposé sur l'agenda national-carte des "Journées du 1 % artistique, de l'école à l'enseignement supérieur 2019", pour valorisation au niveau national.</p> <p>Page dédiée : http://eduscol.education.fr/cid81187/journees-du-1-artistique.html</p> <p>Pour toute information complémentaire : delphine.laroche@education.gouv.fr</p> 	<p>Entre le 30 mars et le 5 avril 2019</p>
<p>Fabrique à Musique : édition 2019-2020</p> <p>L'appel à candidatures à destination des structures culturelles, en lien avec les artistes et les classes est ouvert du 31 janvier au 31 mars 2019 inclus. Il s'agit désormais d'un appel à candidatures unique contrairement aux années précédentes. Les classes volontaires pour participer à ce projet se font connaître auprès des services de l'éducation nationale (délégués académiques à l'éducation artistique et à l'action culturelle et corps d'inspection concernés). Les structures culturelles candidates présentent à la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) un projet "clés en main" associant auteur-compositeur et classe.</p> <p>Page dédiée : http://eduscol.education.fr/cid88038/-les-fabriques-a-musique.html</p> <p>Pour toute information complémentaire : delphine.laroche@education.gouv.fr</p> 	<p>Appel à candidature jusqu'au 31 mars 2019 inclus</p>
<p>Semaine de l'industrie</p> <p>La Semaine de l'industrie aura lieu du 18 au 24 mars 2019, et invite le grand public et notamment les jeunes à découvrir le secteur industriel et ses métiers. Le thème retenu pour cette 9^{ème} édition de la Semaine de l'industrie est : "La French Fab en mouvement". Les services académiques et les équipes pédagogiques qui souhaitent participer à la Semaine de l'industrie peuvent faire labelliser leurs actions et bénéficier ainsi d'une visibilité nationale jusqu'au 11 mars 2019.</p> <p>Page dédiée : http://eduscol.education.fr/cid59849/semaine-de-l-industrie.html</p> <p>Pour toute information complémentaire : contact-semaine-industrie.dge@finances.gouv.fr</p> 	<p>du 18 au 24 mars 2019</p>
<p>Développement du chant choral à l'école</p> <p>Les ministères chargés de l'éducation nationale et de la culture ont souhaité mettre en place un plan de généralisation de la pratique chorale en milieu scolaire. Pour donner à cette ambition une meilleure assise territoriale, pour développer la formation des chefs de chœurs et soutenir la création contemporaine, le dispositif des chartes de chant choral créé en 2002 évolue. La circulaire interministérielle n° 2019-013 du 18-01-2019 - NOR MENE1902954C est parue au bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) du 31 janvier 2019. Elle se substitue à celle du 14 juin 2002 (n° 2002-139) et précise les modalités de pilotage et les leviers d'action qui permettront aux responsables régionaux et départementaux des ministères précités de mieux définir la stratégie territoriale de développement du chant choral et de renforcer l'efficacité de sa mise œuvre.</p> <p>Lien vers le BOEN : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138470</p> <p>Pour toute information complémentaire : nicolas.saddier@education.gouv.fr</p> 	

MÉMOIRE ET CITOYENNETÉ

Nature	Dates
<p>Campagne de sensibilisation contre l'homophobie et la transphobie</p> <p>Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a lancé en janvier 2019 une nouvelle campagne de prévention contre la haine anti-LGBT : "Tous égaux, tous alliés". Elle associe un affichage dans tous les établissements du 2nd degré, la distribution aux élèves de prospectus proposant des pistes pour s'engager au quotidien contre les LGBTphobies et la mise à disposition d'un guide d'accompagnement à l'usage de l'ensemble des personnels. Le ministère encourage tous les collèges et les lycées à prolonger cette campagne de sensibilisation en mettant en œuvre des actions éducatives consacrées à la lutte contre les discriminations. Le 17 mai – Journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie – doit en particulier devenir dans les établissements scolaires un moment fort de solidarité avec les jeunes LGBT et de réflexion autour des questions relatives à l'orientation sexuelle et aux transidentités.</p> <p>Page dédiée : http://eduscol.education.fr/cid50566/prevenir-l-homophobie-et-la-transphobie.html</p> <p>Pour toute information complémentaire : contrelhomophobie@education.gouv.fr</p> 	<p>17 mai journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie</p>
<p>Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme</p> <p>Le 21 mars a été proclamé "Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale" en 1966 par l'Assemblée générale des Nations unies. Autour de cette date, la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme, qui se déroulera cette année du 18 au 24 mars 2019, est l'occasion de donner une impulsion nationale forte aux actions éducatives de prévention du racisme et de l'antisémitisme, de défense et de promotion des droits de l'homme et des principes fondamentaux de la République. Afin de faciliter la mise en œuvre de projets, notamment dans les établissements scolaires, la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) met en ligne sur son site Internet un répertoire des actions proposées par l'ensemble des partenaires.</p> <p>Page dédiée : http://eduscol.education.fr/cid86337/semaine-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme.html</p> <p>Site de la DILCRAH : https://www.dilcrah.fr/semaine21mars/</p> <p>Pour toute information complémentaire : judith.klein@education.gouv.fr</p> 	<p>Semaine contre le racisme et l'antisémitisme du 18 au 24 mars 2019</p>